

Province de

Service - Ordinaire - Extraordinaire

Diocèse de

Arrondissement de

MODIFICATION BUDGETAIRE

COMMUNE de

DEMANDE n°

Fabrique d'église de.....

à
(ancienne commune)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA FABRIQUE D'EGLISE**

BUDGET DE LA FABRIQUE D'EGLISE

Exercice

Trésorier : Nom :

Adresse :

Tél. :

LE CONSEIL DE LA FABRIQUE D'EGLISE,

Considérant que, pour les raisons énumérées au tableau II ci-annexé, certains postes du budget doivent être modifiés.

DECIDE :

Le budget ordinaire de la Fabrique d'église est modifié conformément aux précisions du tableau II, et le nouveau résultat du budget est établi comme mentionné au tableau I ci après.

Transmettre aux autorités de tutelle
en **CINQ** exemplaires
(6 pour les F.E. situées sur plusieurs communes)

TABLEAU I.

BALANCE DES RECETTES ET DEPENSES

	Conformément à la présente décision			Conformément à la décision de la députation permanente		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3	Recettes 4	Dépenses 5	Solde 6
	Colonnes pour la députation permanente					
D'après le budget initial ou la précédente modification			(1)			
Majoration ou diminution des crédits	(2)	(2)				
Nouveau résultat			(1)			

(1) Pour un boni mettre le signe + et pour le mail le signe —
(2) Différence entre les totaux des colonnes 6 et 7 du tableau II.

Chaque demande doit avoir un numéro d'ordre. Le numérotage se renouvelle chaque année.

TABLEAU II

[illegible]

OBSERVATIONS :

(1) Mentionner le montant du crédit du budget initial ou, si ce montant a été modifié par après, la somme définie dans la dernière modification budgétaire.

Arrêté par le Conseil de la Fabrique d'église en sa séance du
Etaient présents MM
.....
et , secrétaire.

Sceau

A , le
POUR EXTRAIT CONFORME :
Le secrétaire,

Le président,

Transmis à l'administration communale de
Reçu à l'administration communale le
Le Conseil communal de réuni en séance le
émet l'avis ci-après :
.....
Le secrétaire communal, Le bourgmestre,

Transmis au Gouvernement provincial

A

Le chef du Diocèse, en ce qui le concerne, arrête et approuve les crédits en recettes et dépenses tels qu'ils sont mentionnés sur la présente modification budgétaire, sous réserve des observations ci-après :

Arrêté par la Députation permanente du Hainaut aux chiffres mentionnés dans les colonnes 4, 5 et 6 du tableau I et dans les colonnes 12, 13 et 14 du tableau II.

A la Fabrique d'Eglise de

A Monsieur le bourgmestre de

A Monseigneur l'Evêque de 7500 TOURNAI.

04/2002